

LA TAXE DE SEJOUR

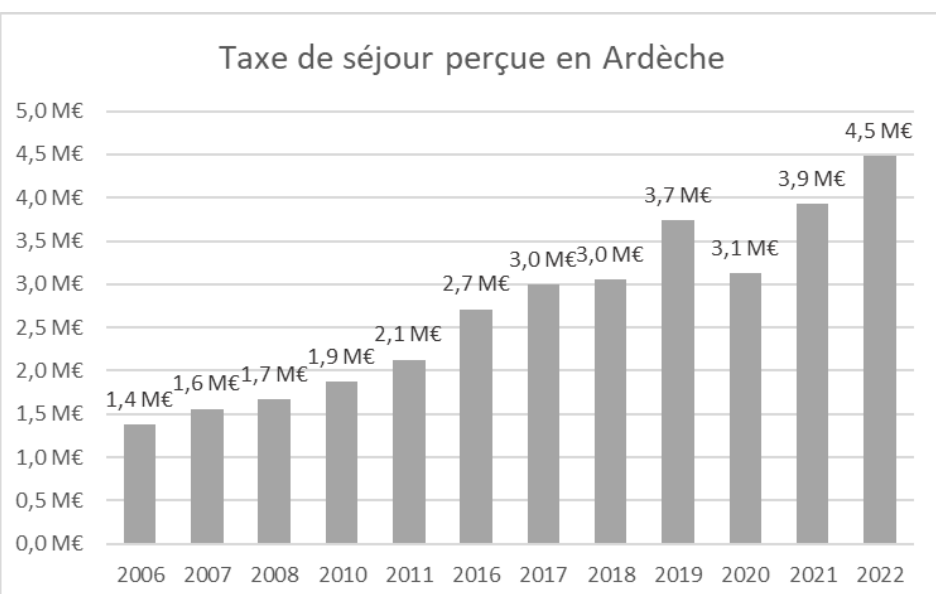
La taxe de séjour est une **contribution du touriste** en séjour en hébergement marchand pour la consommation d'équipements ou de services assurés par la collectivité. Elle constitue pour les intercommunalités une **ressource fiscale essentielle** pour la mise en œuvre de leur politique touristique locale, en particulier le financement de leur office de tourisme.

En Ardèche, les 19 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont institué la taxe de séjour. Le Département de l'Ardèche a décidé depuis 2007 d'instaurer une **taxe additionnelle** de 10% à la taxe de séjour perçue par les EPCI.

L'ADT accompagne les collectivités par un appui juridique, le conseil dans la mise en place des modalités de collecte (barèmes, modes et outils de perceptions...) et la fourniture de données de cadrage départementales.

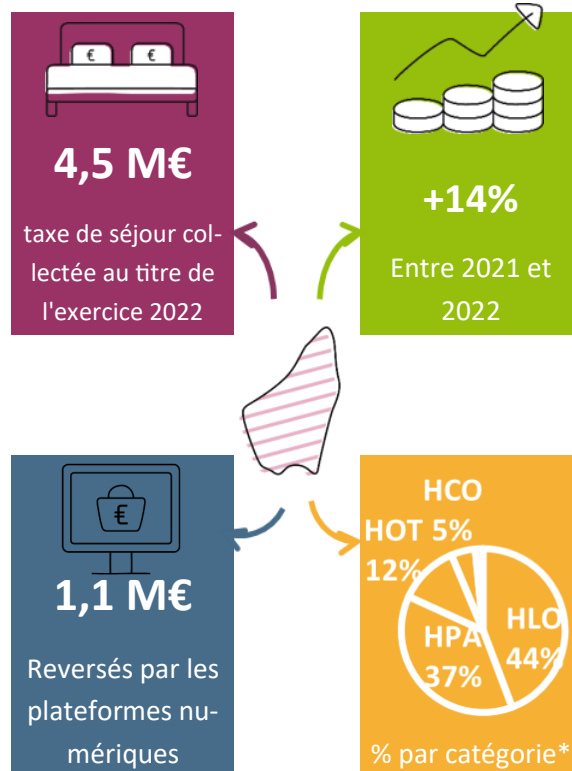
Afin de mieux réguler la location des meublés de tourisme par le biais des plateformes numériques (Airbnb, Abritel...) et optimiser la taxe de séjour, l'ADT déploie depuis mi-2018 un **outil de télédéclaration des meublés (outil "Déclaloc")**.

EVOLUTION DE LA TAXE DE SEJOUR DEPUIS 2006



Source : Conseil Départemental de l'Ardèche et collectivités en charge de la collecte de la taxe de séjour - enquête ADT07

Chiffres clés 2022



* Catégories : HPA : hôtellerie de plein air / HLO : hébergements locatifs (meublés, plateformes numériques, chambres d'hôtes) / HOT : hôtels / HCO : hébergements collectifs (villages vacances, résidences de tourisme) / autres (<1%) : hébergements non classables, aires de camping-car, ports de plaisance

Parallèlement à la hausse de la fréquentation touristique, l'utilisation croissante d'une **plateforme en ligne de collecte de la taxe de séjour**, le déploiement d'un outil de **télé-déclaration des meublés** ainsi que l'obligation pour les **opérateurs numériques** de collecter et reverser la taxe aux collectivités ont permis d'**optimiser la collecte de la taxe de séjour** et ont contribué à l'augmentation de la taxe collectée à l'échelle du département (x 3,3 entre 2006 et 2022). Après la baisse de 2020 à cause de la crise sanitaire et une remontée en 2021, la taxe de séjour continue sa croissance pour atteindre son plus haut niveau en 2022.

Les tarifs appliqués

REGIME DE TAXATION

En Ardèche, toutes les collectivités ont opté pour une taxe au réel, calculée selon le nombre de nuitées réalisées par les touristes. A noter qu'en France, en 2021, les collectivités choisissent en majorité le régime intégral de la taxation au réel (90% des délibérations nationales).

TARIFS MOYENS ADOPTES EN ARDECHE

Le tarif est défini par un montant par nuit et par personne ou est proportionnel au coût de la nuitée pour les hébergements en attente de classement ou sans classement.

	tarif moyen Ardèche	tarif maximum Ardèche	tarif Minimum Ardèche	Tarif moyen France	Tarif plafond	Tarif plancher
Hôtels 5*, résidences 5*, meublés 5* (a)	1,52 €	3,00 €	0,73 €	1,69€	3,00 €	0,70 €
Hôtels 4*, résidences 4*, meublés 4* (b)	1,09 €	1,50 €	0,70 €	1,32€	2,30 €	0,70 €
Hôtels 3*, résidences 3*, meublés 3* (c)	0,88 €	1,18 €	0,60 €	0,94€	1,50 €	0,50 €
Hôtels 2*, résidences 2*, meublés 2*, vill. Vacs 4,5* (d)	0,72 €	0,90 €	0,40 €	0,68€	0,90 €	0,30 €
Hôtels 1*, résidences 1*, meublés 1*, vill. Vacs 1,2,3*, ch. d'hôtes, auberges coll. (e)	0,63 €	0,80 €	0,30 €	0,58€	0,80€	0,20 €
Hôtellerie de plein air 3,4,5*, aires de camping-car (f)	0,50 €	0,60 €	0,30 €	0,43€	0,60 €	0,20 €
Hôtellerie de plein air 1 et 2*, ports de plaisance (g)	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement (h)	4%	5%	2%	3,43%	5%	1%

Source : http://taxesejour.impots.gouv.fr/DTS_WEB/FR/index.awp et [Guide Pratique Taxe de séjour V7 juin 2021](#)

Détail des catégories d'hébergement :

Palaces (aucun en Ardèche)

(a) Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles

(b) Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles

(c) Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles

(d) Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles

(e) Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives

(f) Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H

(g) Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance

(h) Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessous (tarif proportionnel au coût de la nuitée)

Les tarifs par ECPI et catégories

EPCI	Hôtels 5*, résidences 5*, meublés 5*	Hôtels 4*, résidences 4*, meublés 4*	Hôtels 3*, résidences 3*, meublés 3*	Hôtels 2*, résidences 2*, meublés 2*, vill. Vacs 4,5*
ARCHE AGGLO	3,00 €	1,50 €	0,82 €	0,73 €
CA ANNONAY RHONE AGGLO	3,00 €	1,36 €	1,00 €	0,73 €
CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1,50 €	1,30 €	1,00 €	0,70 €
CC ARDECHE RHONE COIRON	1,10 €	1,00 €	0,85 €	0,75 €
CC DE BERG ET COIRON	1,09 €	1,00 €	0,82 €	0,73 €
CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	0,73 €	0,70 €	0,64 €	0,45 €
CC DU BASSIN D'AUBENAS	1,38 €	1,19 €	1,01 €	0,83 €
CC DU PAYS DE LAMASTRE	0,80 €	0,80 €	0,60 €	0,40 €
CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	2,73 €	1,50 €	1,18 €	0,90 €
CC DU VAL D'AY	0,91 €	0,91 €	0,82 €	0,64 €
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	0,91 €	0,91 €	0,82 €	0,73 €
CC VAL DE LIGNE	0,91 €	0,91 €	0,82 €	0,73 €
CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS	1,36 €	0,91 €	0,82 €	0,73 €
CDC DES GORGES DE L ARDECHE	1,72 €	1,50 €	1,16 €	0,90 €
CDC PAYS BEAUME DROBIE	0,91 €	0,91 €	0,82 €	0,73 €
CDC RHONE CRUSSOL	1,50 €	0,95 €	0,80 €	0,64 €
CDC VAL EYRIEUX	0,91 €	0,91 €	0,82 €	0,73 €
CEZE CEVENNE	1,50 €	1,32 €	1,00 €	0,82 €
PORTE DE DROMARDECHE	3,00 €	1,09 €	0,91 €	0,73 €

EPCI	Hôtels 1*, résidences 1*, meublés 1*, vill. Vacs 1,2,3*, ch. d'hôtes, auberges coll.	Hôtellerie de plein air 1 et 2*, ports de plaisance	Hôtellerie de plein air 3,4,5*, aires de camping-car	Hébergements en attente de classement ou sans classement
ARCHE AGGLO	0,64 €	0,20 €	0,41 €	5%
CA ANNONAY RHONE AGGLO	0,64 €	0,20 €	0,45 €	4%
CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	0,70 €	0,20 €	0,55 €	5%
CC ARDECHE RHONE COIRON	0,70 €	0,20 €	0,60 €	4%
CC DE BERG ET COIRON	0,73 €	0,20 €	0,60 €	4%
CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	0,45 €	0,20 €	0,45 €	5%
CC DU BASSIN D'AUBENAS	0,65 €	0,20 €	0,54 €	4%
CC DU PAYS DE LAMASTRE	0,30 €	0,20 €	0,30 €	3%
CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	0,80 €	0,20 €	0,60 €	4%
CC DU VAL D'AY	0,41 €	0,20 €	0,36 €	4%
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	0,64 €	0,20 €	0,55 €	4%
CC VAL DE LIGNE	0,64 €	0,20 €	0,55 €	3%
CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS	0,64 €	0,20 €	0,54 €	5%
CDC DES GORGES DE L ARDECHE	0,80 €	0,20 €	0,60 €	3%
CDC PAYS BEAUME DROBIE	0,64 €	0,20 €	0,55 €	4%
CDC RHONE CRUSSOL	0,55 €	0,20 €	0,41 €	2%
CDC VAL EYRIEUX	0,64 €	0,20 €	0,45 €	4%
CEZE CEVENNE	0,68 €	0,20 €	0,59 €	4%
PORTE DE DROMARDECHE	0,64 €	0,20 €	0,36 €	4%

Source : http://taxesejour.impots.gouv.fr/DTS_WEB/FR/index.awp

En Annexes : date des délibérations

En italiques : les modifications par rapport au bilan de l'an dernier

Les outils de collecte

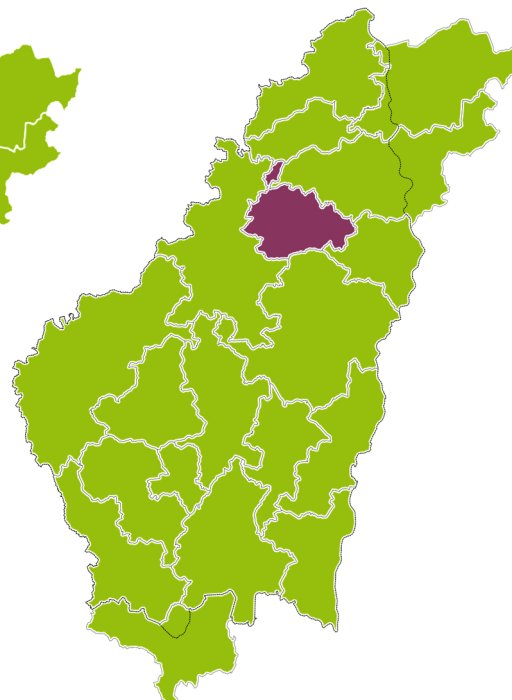
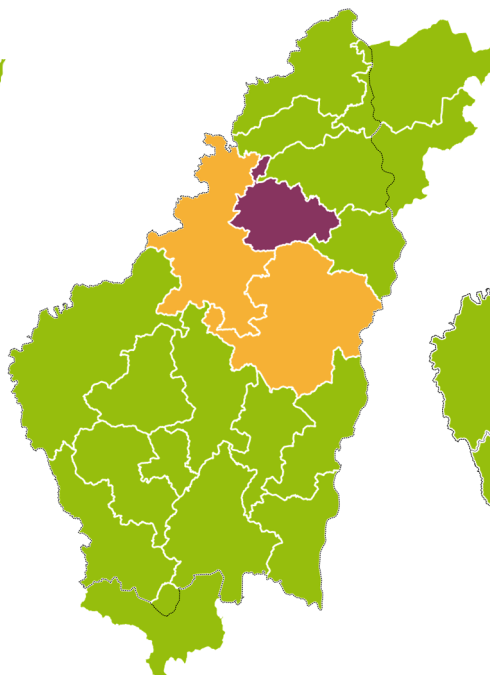
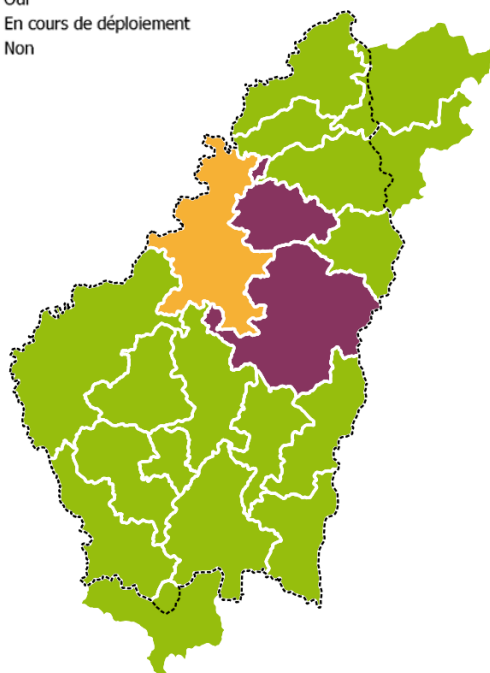
TERRITOIRES DISPOSANT D'UNE PLATEFORME EN LIGNE DE COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

Collecte exercice 2019

Collecte exercice 2020

Collecte exercice 2021

■ Oui
■ En cours de déploiement
■ Non

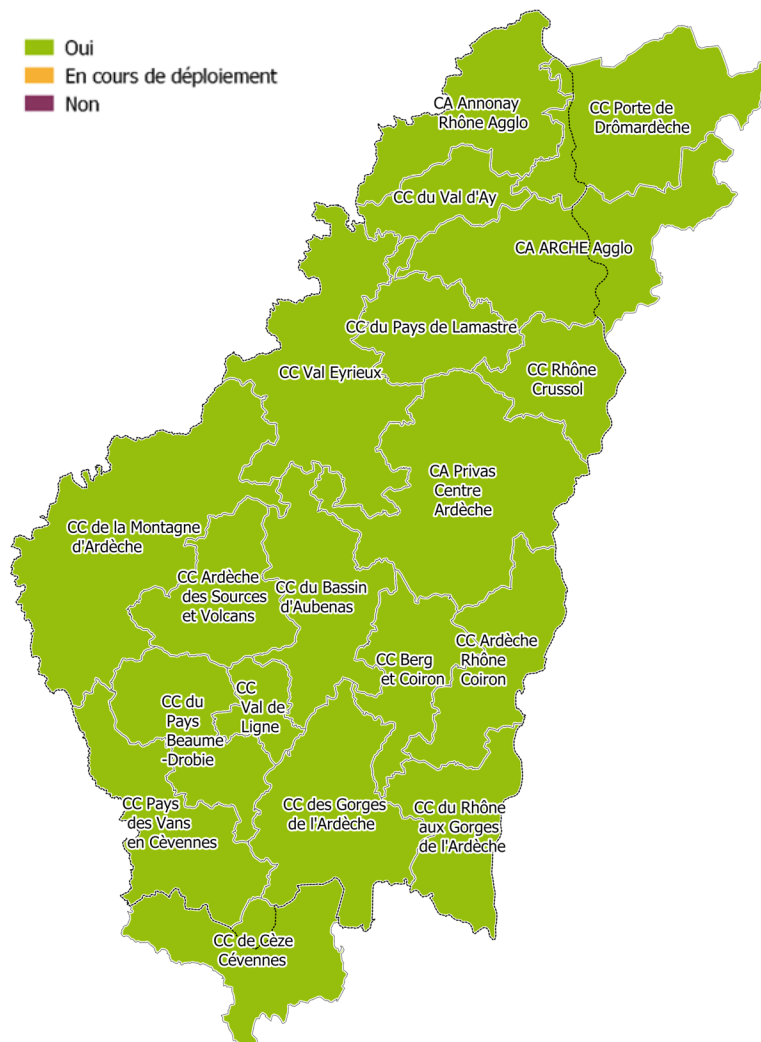


TERRITOIRE ÉQUIPÉS DE TAXESEJOUR.FR POUR LA COLLECTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Pour la collecte de la taxe au titre de l'exercice 2019, 16 territoires étaient équipés de la plateforme taxesejour.fr développée par Nouveaux Territoires.

Depuis 2022, tous les territoires ardéchois sont équipés.

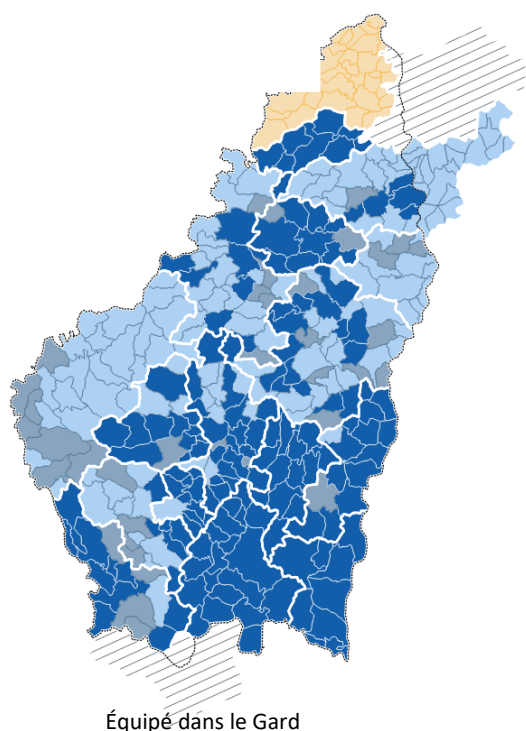
■ Oui
■ En cours de déploiement
■ Non



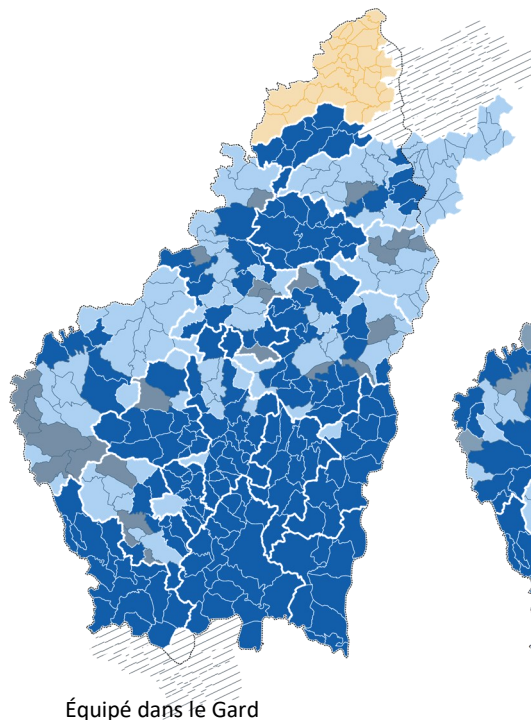
Les outils de télé-déclaration : Déclaloc'

TERRITOIRES EQUIPES DU SERVICE DECLALOC'

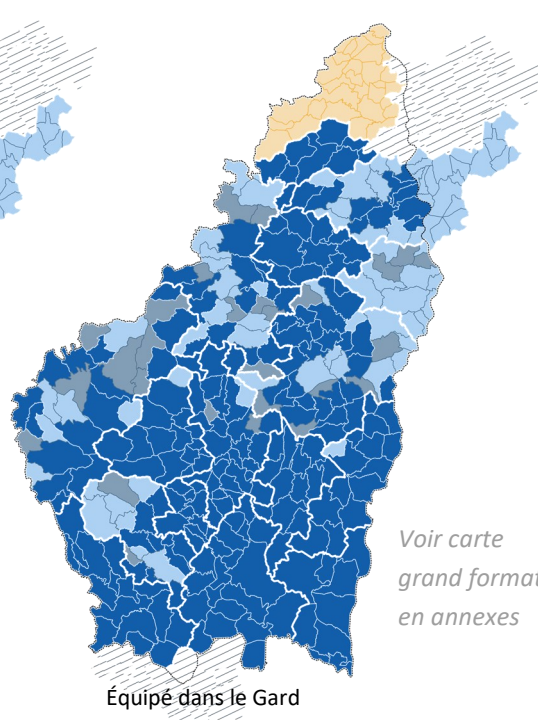
Au 12/08/2021



Au 22/09/2022



Au 26/09/2023



Voir carte
grand format
en annexes

Nombre de communes—au 26/09/2023

équipées	non équipées (dont démarches en cours)	Total
----------	---	-------

Afin de mieux réguler la location des meublés de tourisme par le biais des plateformes numériques (Airbnb, Abritel...), l'ADT déploie depuis mi-2018 un outil de télédéclaration des meublés (outil "Déclaloc"). **Au 26 septembre 2023, 16 collectivités ont conventionné** avec Déclaloc et disposent de l'outil. Seule Annonay Rhône Agglo n'a pas conventionné (Cèze Cévennes est équipée par le Gard).

Les communes, peuvent, par délibération de leur conseil municipal, remplacer l'obligation de déclaration préalable de location d'un meublé de tourisme par une procédure d'enregistrement de toute location d'un local meublé, même lorsque le local constitue la résidence principale du loueur.

Au 26 septembre 2023, 213 communes sont équipées de Déclaloc (contre 188 en septembre 2022 et 157 en août 2021). Les territoires Berg et Coiron, Gorges de l'Ardèche, Pays de Lamastre, Pays des Vans en Cévennes, Rhône aux Gorges de l'Ardèche, Val d'Ay et Val de Ligne sont entièrement couverts.

EPCI conventionnés avec Déclaloc - toutes les communes sont équipées

CC Berg et Coiron	13	13
CC des Gorges de l'Ardèche	20	20
CC du Pays de Lamastre	11	11
CC Pays des Vans en Cévennes	15	15
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	9	9
CC du Val d'Ay	8	8
CC Val de Ligne	11	11

EPCI conventionnés avec Déclaloc - communes équipées et non équipées

CA ARCHE Agglo	10	31	41
CA Privas Centre Ardèche	26	16 (6)	42
CC Ardèche des Sources et Volcans	15	1	16
CC Ardèche Rhône Coiron	14	1	15
CC de la Montagne d'Ardèche	15	13 (7)	28
CC du Bassin d'Aubenas	25	3 (2)	28
CC du Pays Beaume-Drobie	10	9 (2)	19
CC Val Eyrieux	11	18 (7)	29

EPCI conventionnés avec Déclaloc - aucune commune équipée

CC Rhône Crussol		13 (3)	13
------------------	--	--------	----

EPCI non conventionnés avec Déclaloc

CA Annonay Rhône Agglo		29	29
------------------------	--	----	----

Total général	213	134	347
---------------	-----	-----	-----

Déclaloc : suivi des enregistrements de meublés

Numéros d'enregistrement : les meublés déclarés

3 809 déclarations au 26 septembre 2023 (+48% en 1 an)

- 22 170 lits (+51%) soit 5,8 lits en moyenne
- 74% de maisons, 26% d'appartements
- 68% de résidences secondaires, 32% de résidences principales
- 91% d'hébergements non labélisés
- 66% d'hébergements non classés, 34% d'hébergements classés (dont 56% en 3*)
- 99% de propriétaires vs. 1% de mandataires (déclarants qui agissent en tant que mandataire pour le compte d'un propriétaire : *Occupants à Titre gracieux, Agences immobilières, locataires...*)

2 880 déclarants au 26 septembre 2023 (+53% en 1 an)

- 92% de particuliers / 8% de professionnels
- 97% de Français / 3% d'étrangers
- Parmi les Français :
 - ⇒ 79% d'Ardéchois (77% du total)
 - ⇒ 2% originaires de la Drôme
 - ⇒ 2% du Gard
 - ⇒ 2% du Rhône
 - ⇒ 1% de Haute-Savoie
 - ⇒ 1% de Bouches-du-Rhône
 - ⇒ 1% de Haute-Loire
 - ⇒ 1% d'Isère
 - ⇒ 1% de Loire

Nombre de déclarations par territoire au 26/09/2023

Service Déclaloc'

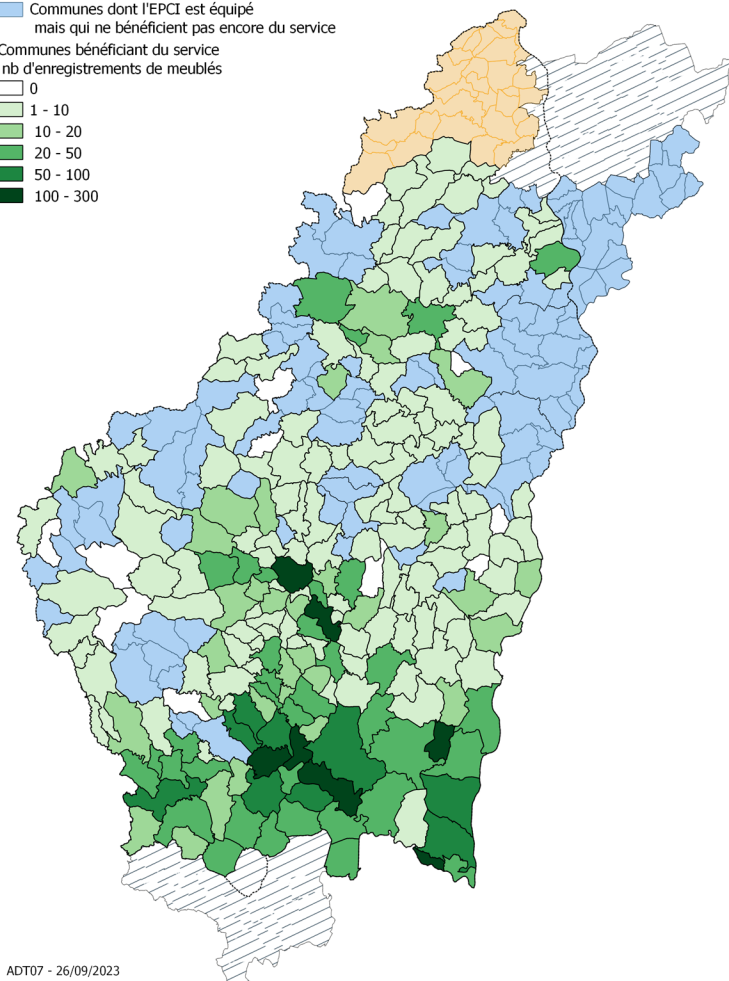
communes_epci_ardèche_bidep

Communes dont l'EPCI n'est pas équipé

Communes dont l'EPCI est équipé
mais qui ne bénéficient pas encore du service

Communes bénéficiant du service
nb d'enregistrements de meublés

0
1 - 10
10 - 20
20 - 50
50 - 100
100 - 300



ADT07 - 26/09/2023

Voir carte grand format
en annexes

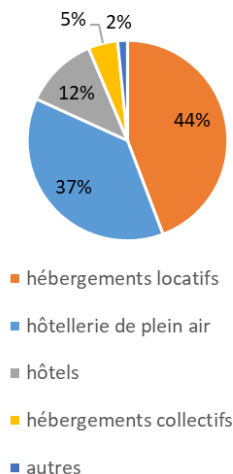
	nb de meublés	Capacité en lits
CA Arche Agglo	51	305
CA Privas Centre Ardèche	139	797
CC Ardèche des Sources et Volcans	212	1 072
CC Ardèche Rhône Coiron	109	566
CC Berg et Coiron	122	757
CC de la Montagne d'Ardèche	36	218
CC des Gorges de l'Ardèche	1 155	7 033
CC du Bassin d'Aubenas	539	2 774
CC du Pays Beaume-Drobie	211	1 301
CC du Pays de Lamastre	93	525
CC du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	504	2 775
CC du Val d'Ay	29	195
CC Pays des Vans en Cévennes	395	2 585
CC Val de Ligne	131	775
CC Val Eyrieux	80	473
Total général	3 806	22 151

11 communes équipées de Déclaloc n'ont au 26 septembre 2023 aucun meublé enregistré : CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX, SAINT-BAUZILE, SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC, SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON, ASTET, BORNE, SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE, SAINT-ANDRE-LACHAMP, SAINT-PIERRE-SUR-DOUX, ARCENS, LE CHAMBON

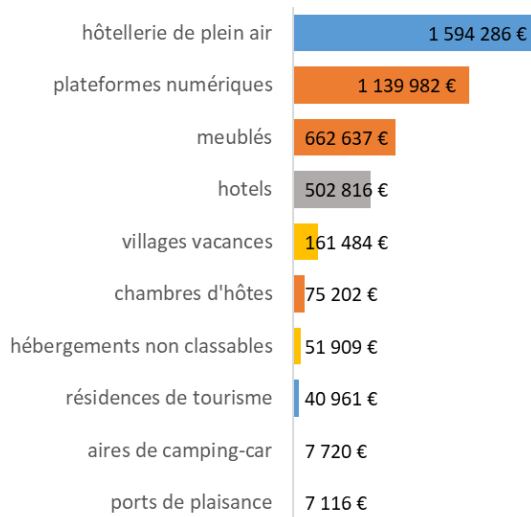
La taxe en 2022 par type d'hébergement

L'analyse par type d'hébergement en 2022 est réalisée sur la base de 16 territoires répondants à l'ensemble des hébergements dont la taxe collectée représente 90% de taxe totale collectée en Ardèche.

Répartition de la taxe en 2022 par catégories d'hébergement



Répartition de la taxe en 2022 par catégories d'hébergement détaillées et type de collecte

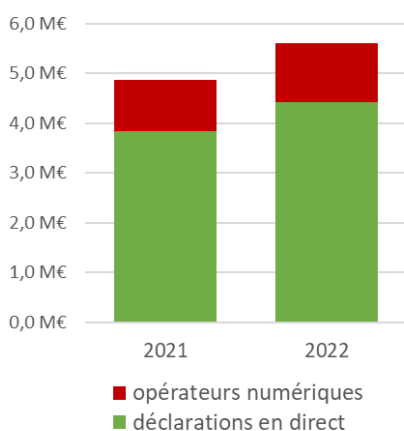


En 2022, les **hébergements locatifs** représentent **près de la moitié** de la taxe totale (les opérateurs numériques collectant pour le compte de loueurs non professionnels, ils sont intégrés aux hébergements locatifs). **L'hôtellerie de plein air** représente **37%** de la taxe collectée.

Les meublés classés et non classés représentent 16% de la taxe, l'hôtellerie traditionnelle (classée et non classée) collecte 12% de la taxe 2022.

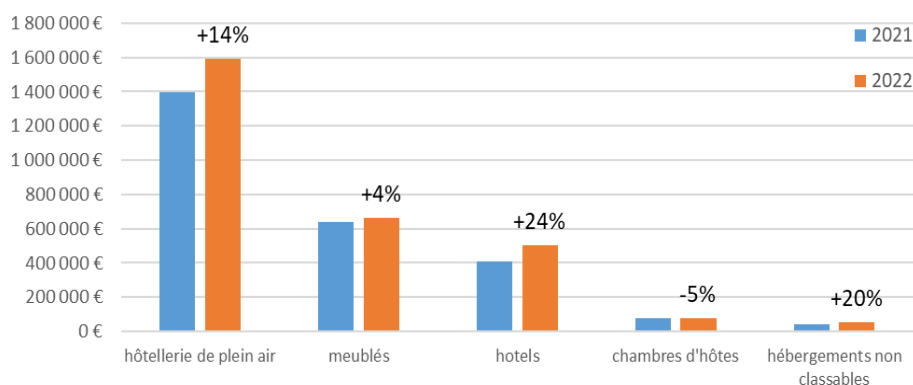
Evolution par type d'hébergement et de collecte

Evolution de la taxe entre 2021 et 2022 par type de collecte



L'analyse de l'évolution par type d'hébergement est réalisée sur la base de 16 territoires répondants en 2021 et 2022 dont la taxe collectée représente 90% de taxe totale collectée.

Evolution de la taxe entre 2021 et 2022 par catégorie d'hébergement



La taxe de séjour déclarée en direct a augmenté de 14% entre 2021 et 2022. Une hausse similaire que celle des reversements par les opérateurs numériques (+15%).

La taxe de séjour déclarée en direct par les hébergeurs en 2022 en Ardèche est en hausse sur la plupart des catégories d'hébergements par rapport à 2021, à l'exception des chambre d'hôtes.

Taxe reversée par les plateformes numériques

L'analyse par plateformes numériques en 2022 est réalisée sur la base de 17 territoires répondants dont la taxe collectée représente 93 % de taxe totale collectée en Ardèche. Détail disponible en annexes.

La réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les **opérateurs numériques (OPN)** à condition qu'ils soient intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels. Dans ce cas, ils déclarent et reversent les sommes auprès du service gestionnaire de la taxe de séjour du territoire.

En Ardèche pour l'exercice 2022

- **24 opérateurs numériques** ont reversé la taxe de séjour au titre de l'exercice 2022 (contre 23 en 2021)
- **1 184 000 €** ont été reversés au total dont 1 098 000€ hors communes drômoises et gardoises des 3 EPCI bi-départementaux.
- Airbnb représente près de 2/3 de la taxe reversée (61%)
- **25% de la taxe collectée en 2022** a été collectée par les opérateurs numériques (27% en 2021).
- **Entre 2021 et 2022**, le montant reversé par les OPN a augmenté de **+15%** (17 territoires).
- Certains territoires (Val'Eyrieux, Ardèche des Sources et Volcans, Rhône Crussol) ont rencontré des difficultés de reversement de la taxe de séjour de la part des opérateurs numériques qui ont affecté leur montant collecté.

Montant reversé par OPN en 2022 et % sur le total des opérateurs

